

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Vos salariés s'interrogent ? Puissez l'information directement.. à la source !



Pour une transition sereine et réussie, organisez une réunion d'information pour vos salariés avec des spécialistes du prélèvement à la source.

- ▶ Quelles sont les obligations de mon employeur ?
- ▶ Comment sera calculé mon taux du prélèvement à la source ?
- ▶ Pour quel taux d'imposition dois-je opter ?
- ▶ Quel sera l'impact sur les revenus de mon ménage ? Que faire en cas de changement de situation familiale ?
- ▶ Mon employeur devient collecteur de l'impôt, sera-t-il informé de ma situation familiale et patrimoniale ?
- ▶ Comment m'assurer que mes données restent confidentielles ?
- ▶ Je bénéficie de crédits et réductions d'impôts, quelles démarches à suivre ?

Pour qui ?

- Salariés

Pour quoi ?

- Répondre aux interrogations et préoccupations de vos employés
- Avoir un discours neutre dispensé par des spécialistes
- Apaiser les tensions éventuelles

Prix

- 800 € HT / session (en fonction du nombre de participants, 50 salariés maximum)

Durée

- 2 à 3 heures

Lieu

- Dans vos locaux

contact@bdo.fr
www.bdo.fr



Conseils d'experts

Disposez des conseils avisés de nos experts, tant sur l'aspect fiscal que social.

Mises en situations concrètes

Pour une meilleure compréhension, nos experts présenteront des cas concrets à vos salariés.

Échanges d'expériences

Basée sur une communication adaptée pour vos salariés, notre réunion d'information sera accompagnée d'une séance de questions-réponses.

Le Prélèvement À la Source pour les salariés

Optez pour une communication dispensée par des spécialistes du PAS.

Être formé(e) et informé(e)



Répondre aux questions de vos salariés devient fastidieux. Notre équipe de spécialistes intervient à vos côtés dans votre entreprise.

► Au programme :

- **Présentation des mécanismes du prélèvement à la source (2h)**
 - La forme du PAS
 - L'assiette du PAS
 - Le taux du PAS
 - Quid du crédit d'impôt
 - Quelques cas spécifiques
 - Application du PAS aux pensions alimentaires
 - Application du PAS aux revenus fonciers
 - L'année de transition, un traitement fiscal spécifique
 - Application du PAS côté employeur
 - Séance de questions/ réponses
- Remise d'un guide pratique du prélèvement à la source à destination des salariés à l'issue de la réunion.

**Communiquez
sereinement auprès
de vos salariés**

**Ayez toutes les clés
en main pour faire
face à cette réforme**

**Valorisez votre
entreprise avec une
stratégie RH efficace**

Pour aller plus loin sur le Prélèvement à la Source

- Cycle de conférences web « spécial dirigeant » (inscription gratuite sur www.bdo.fr)
- Formation inter-entreprise dédiée aux dirigeants/ employeurs (devis sur demande)